Case
folio
FRC
28142

DÉCRET

N.° 2331.

DE LA

CONVENTION NATIONALE,

Du 7.e jour de Floréal, an ſecond de la République Françaiſe, une & indiviſible,

Qui accorde des Secours aux Familles des Infirmiers morts pendant l'exercice de leurs fonctions.

LA CONVENTION NATIONALE, après avoir entendu le rapport de ſon comité de ſalut public, décrète que les familles des infirmiers morts pendant l'exercice de leurs fonctions, ſont aſſimilées, pour les ſecours à obtenir de la République, à celles des défenſeurs de la patrie.

Viſé par l'inſpecteur. Signé *PÉRARD.*

Collationné à l'original, par nous préſident & ſecrétaires de la Convention nationale. A Paris, le 10 Floréal, an ſecond de la République une & indiviſible. *Signé* BREARD, *ex-préſident;* DORNIER & POCHOLLE, *ſecrétaires.*

Pour copie conforme :

Le Commiſſaire des Adminiſtrations civiles, Police & Tribunaux.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE DU LOUVRE.
An II.e de la République.

THE NEWBERRY
LIBRARY